

Page: 1/5

Edition révisée n°:1

Date: 14/7/2005

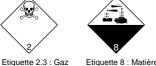
Remplace la fiche: 0/0/0

Ammoniac

AL002



toxique



corrosive





l'environnement

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

: Ammoniac Nom commercial N° FDS : AL002 Formule chimique : NH3

Identification de la société : AIR LIQUIDE SA

France

Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS"

: Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS" N° de téléphone en cas d'urgence

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.

Nom de la substance Contenance No CAS No CE Numéro index Classification 231-635-3 007-001-00-5 Ammoniac 100 % 7664-41-7 R10 T; R23 C; R34 N; R50

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Gaz liquéfié.

Toxique par inhalation.

Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Toxique par inhalation.

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

: Peut causer des brûlures de la peau et de la cornée (avec perturbation temporaire - Contact avec la peau et les yeux

de la vision).

Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15

minutes.

Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau

pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Ininflammable.

Risques spécifiques : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.



Page: 2/5

Edition révisée n°:1

Date: 14/7/2005

Remplace la fiche: 0/0/0

Ammoniac

AL002

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Produits de combustion dangereux

: En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques

et/ou corrosives suivantes: Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés

: Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques

: Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Equipements de protection spéciaux :

pour pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

chimiquement résistant.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

: Evacuer la zone.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

chimiquement résistant.

Précautions pour l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines

gouttelettes.

Méthodes de nettoyage

: Ventiler la zone.

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est

produite la fuite.

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à

l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

Laver la zone à l'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage

: Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à

50°C.

Manipulation

: Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges

électrostatiques).

Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

: Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à

l'usage en cas de nécessité.

Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Assurer une ventilation appropriée.

Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Limites d'exposition professionnelle

: Ammoniac : TLV@ -TWA [ppm] : 25 Ammoniac : TLV© -STEL [ppm] : 35 Ammoniac: OEL (UK)-LTEL [ppm]: 25 Ammoniac: OEL (UK)-STEL [ppm]: 35 Ammoniac: VLE - France [ppm]: 50 Ammoniac: VME - France [ppm]: 25

AIR LIQUIDE SA



Page: 3/5

Edition révisée n°:1

Date: 14/7/2005

Remplace la fiche: 0/0/0

Ammoniac

AL002

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Ammoniac: MAK - Allemagne [ppm]: 50

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

: Gaz liquéfié. Etat physique à 20 °C Couleur : Incolore. Odeur : Ammoniacale.

Masse moléculaire : 17 : -77,7 Point de fusion [°C] Point d'ébullition [°C] : -33 : 132 Température critique [°C] Pression de vapeur, 20°C : 8,6 bar : 0,6 Densité relative, gaz (air=1) Densité relative, liquide (eau=1) : 0.7 Solubilité dans l'eau [mg/l] : S'hydrolyse.

Domaine d'inflammabilité [%vol dans : 15 à 30

l'air]

Temp. d'autoinflammation [°C]

Autres données : Bien que des données existent sur l'inflammabilité de cette substance, il est difficile

de l'enflammer à l'air et il est classé comme ininflammable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité : Peut réagir violemment avec les oxydants.

Peut réagir violemment avec les acides.

Réagit avec l'eau pour former des alcalis corrosifs.

Peut former un mélange explosif avec l'air.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques Toxique par inhalation.

Peut causer une inflammation des voies respiratoires et de la peau.

L'inhalation de quantités plus élevées conduit à des spasmes bronchiques et à des

oedèmes du larynx.

CL50 [ppm/1h] : 4000

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets

écologiques

: Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Eviter de rejeter à l'atmosphère.

> Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.

Le gaz peut être lavé avec une solution d'acide sulfurique.

Le gaz peut être lavé à l'eau.

AIR LIQUIDE SA



Page: 4 / 5

Edition révisée n°: 1

Date: 14/7/2005

Remplace la fiche : 0/0/0

Ammoniac

AL002

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)

Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère.

Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU : 1005 I.D. n° : 268

ADR/RID

- Désignation officielle de transport : AMMONIAC ANHYDRE

- ADR Classe : 2 - Code de classification ADR/RID : 2 TC

- Etiquetage ADR : Etiquette 2.3 : Gaz toxique. Etiquette 8 : Matière corrosive.

Autres informations relatives au transport

: Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est

correctement mis en place.

- Assurer une ventilation convenable.

- Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification CE : Numéro index : 007-001-00-5

R10 T; R23 C; R34 N; R50

Etiquetage CE

- Symbole(s) : T : Toxique

N: Dangereux pour l'environnement.

- Phrase(s) R : R10 : Inflammable.

R23 : Toxique par inhalation. R34 : Provoque des brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Phrase(s) S : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil

de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

fiche de données de sécurité.



Page : 5 / 5

Edition révisée n° : 1

Date : 14/7/2005

Remplace la fiche : 0/0/0

Ammoniac

AL002

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Utilisations recommandées & restrictions

: La présente FDS est donnée à titre purement informatif et peut être modifiée sans préavis. [Avant d'acheter quelque produit que ce soit, veuillez prendre contact avec le bureau local d'AIR LIQUIDE afin d'obtenir une FDS complète (comportant la raison sociale du fabricant et le numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence).]

Fin du document